

Sujet : réunion des instances de l'EPLÉ en distanciel

De : Etienne Leflaive <etienne.leflaive@ac-limoges.fr>

Date : 19/11/2020 à 17:01

Pour : ETABLISSEMENTS et IA <l.etab@ac-limoges.fr>, "l.gestionnaires" <l.gestionnaires@ac-limoges.fr>

Copie à : Stortz Carole <carole.stortz@ac-limoges.fr>, Puigrenier Valerie <valerie.puigrenier@ac-limoges.fr>, Martinez-Gosselin Colette <colette.martinez@ac-limoges.fr>, Ruchou Julie <Julie.Ruchou@ac-limoges.fr>

Bonjour,

je vous prie de trouver ci-joint une fiche de la DAJ du MEN relative à la réunion des instances en distanciel.

Il résulte notamment de cette fiche :

- que la réunion en distanciel des instances de l'EPLÉ est possible même en dehors de la période de l'urgence sanitaire sur le fondement de la réglementation de 2014 sous deux conditions :

-- le RI de l'instance ne doit pas l'avoir exclu expressément

-- si les débats sont enregistrés ou si la séance auditionne des personnes tierces, il est nécessaire qu'une délibération prise en présentiel en fixe les modalités au préalable

NB : ces deux conditions n'étaient plus nécessaires sous l'empire de l'ordonnance 2020-247 (et dans l'hypothèse où elle serait réactivée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

- s'agissant du conseil de discipline, le distanciel est possible, mais pas sous forme d'échanges de messages écrits

- le semi-distanciel ou l'hybride est également possible, sous conditions.

L'intranet du bureau des affaires juridiques sera mis à jour **en début de semaine prochaine**.

Vous pourrez y retrouver la fiche, ce message et d'autres ressources aux deux adresses suivantes :

http://intra.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=8149

http://intra.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=8365

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

salutations distinguées

--

retrouvez les ressources en ligne du BAJ sur l'intranet du rectorat :

[information juridique générale](#) | | [cellule conseil aux gestionnaires et comptables](#)

Etienne LEFLAIVE

Responsable

Bureau des affaires juridiques, du contrôle de légalité et du conseil aux ordonnateurs et comptables

Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux

CS 23124 - 87031 Limoges cedex 1

tél : 05 55 11 43 68

www.ac-limoges.fr | [Twitter](#) | [Instagram](#)



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— Pièces jointes : —

fiche DAJ - CA à distance EPLÉ.pdf

231 Ko